

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres
en exercice:** 12

PROCES-VERBAL
Séance du 07 décembre 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre l'assemblée convoquée le 01 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Romain MANGENET (Maire) en séance ordinaire

Votants: 12

Sont présents: Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Jean-Luc VIGNERON, Virginie EVRARD, Jean-Baptiste GASS, Philippe GAUDIN, Marilyn GERVAIS, Gilbert IBARS, Jézabel ISSELE, Sophie MANGIN, Gilles MATHIEU

Représentés: /

Excusé(s): /

Absent(s): /

Secrétaire de séance: Philippe GAUDIN

Mr le Maire ouvre la séance à 19h00.

Philippe GAUDIN est désigné en tant que secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DE 2023_056 : Tarifs communaux

Le Maire propose de revoir les tarifs communaux applicables au 1^{er} Janvier 2024 ou suivant la périodicité de la facturation :

	TARIFS en vigueur en €	TARIFS 2024
Tourisme		
Camping - Tarif de l'emplacement à la nuitée	5.00	
Camping - Tarif par personne de plus de 6 ans	3.00	
Camping - Tarif par personne - enfant de moins de 6 ans	Gratuit	
Location de la salle des fêtes		
Associations locales - 1 mise à disposition par an	Gratuit	
Associations locales	70,00	
Familles sans chauffage	100.00	
Familles avec chauffage	120.00	
Location maison des associations (hors périodes scolaires)		
Familles sans chauffage	40.00	

Familles avec chauffage	60.00	
Concessions cimetièrè		
Taxe funèraire	20.00	
Concession temporaire (15ans) au m ²	50.00	
Concession trentenaire au m ²	100.00	
Concession cinquantenaire au m ²	150.00	
Columbarium case 2 urnes 30 ans	825.00	
Redevance forfaitaire	30.00 / intervention	
Caveau 4 urnes 30 ans	400.00	
Dépôt de cendres sur le jardin	150.00	
Cimetièrè pelouse 30 ans	200.00	
Eau		
Eau m ³	0.85	0.85
Assainissement m ³	1.20	1.40
Location du compteur d'eau	7.00	7.00
Location du compteur d'eau (Colroy-la-Grande)	200.00	200.00
Part fixe eau potable	13.00	13.00
Réalisation d'un branchement eau	250.00	sur devis
Réalisation d'un branchement eau compteurs spéciaux	600.00	sur devis
Réalisation d'un branchement assainissement	250.00	sur devis
Cantine et périscolaire		
Cantine soclaire 1er enfant	8.00	
Cantine scolaire 2ème enfant	6.00	
Cantine scolaire 3ème enfant	5.00	
Pericolaire matin	1.00	
Periscolaire soir (tarif à l'heure commencée)	3.00 (2h)	1.50
Sapins		
Sapin 1m	10.00	
Sapin 1,50m	17.00	
Sapin 2m	23.00	
Sapin 3m	34.00	
Autres		
Location remorque	30.00 par chargement	
Mise à disposition des halles de la Mairie et du domaine public contigu	1 600 / an	
Droit de place du marché	2.00 / ml	
Droit de place du marché extérieur	1.50 / ml	
Branchement électrique	2,00	
Forfait stationnement camions	16.00	
Intervention des agents de catégorie C	25,00 / heure	
Intervention du tracto-pelle/tracteur (sans chauffeur)	50,00 / heure	
Intervention du micro-tracteur (sans chauffeur)	25,00 / heure	
Chaufferie kWh	0,1 €/kWh	
Abonnement Chaufferie	23 €/ kW	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs suivants :

	TARIFS en €
Tourisme	
Camping - Tarif de l'emplacement à la nuitée	5.00
Camping - Tarif par personne de plus de 6 ans	3.00

Camping - Tarif par personne - enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Location de la salle des fêtes	
Associations locales - 1 mise à disposition par an	Gratuit
Associations locales	70,00
Familles sans chauffage	100.00
Familles avec chauffage	120.00
Location maison des associations (hors périodes scolaires)	
Familles sans chauffage	40.00
Familles avec chauffage	60.00
Concessions cimetière	
Taxe funéraire	20.00
Concession temporaire (15ans) au m ²	50.00
Concession trentenaire au m ²	100.00
Concession cinquantenaire au m ²	150.00
Columbarium case 2 urnes 30 ans	825.00
Redevance forfaitaire	30.00 / intervention
Caveau 4 urnes 30 ans	400.00
Dépôt de cendres sur le jardin	150.00
Cimetière pelouse 30 ans	200.00
Eau	
Eau m3	0.85
Assainissement m3	1.40
Location du compteur d'eau	7.00
Location du compteur d'eau (Colroy-la-Grande)	200.00
Part fixe eau potable	13.00
Réalisation d'un branchement eau	sur devis
Réalisation d'un branchement eau compteurs spéciaux	sur devis
Réalisation d'un branchement assainissement	sur devis
Cantine et périscolaire	
Cantine soclaire 1er enfant	8.00
Cantine scolaire 2ème enfant	6.00
Cantine scolaire 3ème enfant	5.00
Pericolaire matin	1.00
Periscolaire soir (tarif à l'heure commencée)	1.50
Sapins	
Sapin 1m	10.00
Sapin 1,50m	17.00
Sapin 2m	23.00
Sapin 3m	34.00
Autres	
Location remorque	30.00 par chargement
Mise à disposition des halles de la Mairie et du domaine public contigu	1 600 / an
Droit de place du marché	2.00 / ml
Droit de place du marché extérieur	1.50 / ml
Branchement électrique	2,00
Forfait stationnement camions	16.00
Intervention des agents de catégorie C	25,00 / heure
Intervention du tracto-pelle/tracteur (sans chauffeur)	50,00 / heure
Intervention du micro-tracteur (sans chaffeur)	25,00 / heure
Chaufferie kWh	0,1 €/kWh
Abonnement Chaufferie	23 €/ kW

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_057 : Emplacement réservé section 09 parcelle 01

Lors de l'établissement du PLU en 2018, il a été délimité, dans la rue du Chêne, un emplacement réservé le long de la parcelle n° 01 de la section 09 (annexe 1), destiné à l'élargissement de la rue du Chêne.

La propriétaire du terrain, Mme Bernadette MURA, après concertation avec la commune, a procédé à l'arpentage de cette parcelle afin de redécouper son terrain et de créer une parcelle spécifique à l'emplacement réservé.

Comme convenu avec Mme MURA, la commune va procéder à l'acquisition de cette nouvelle parcelle numérotée 231/1 (annexe 2).

La parcelle d'une superficie de 2 ares et 12 ca est située en zones UB et N du PLU (3500 € l'are).

La commune propose de l'acquérir au prix de 5 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter la parcelle n° 231/1 section 09, au prix de 5 000,00 €
- **AUTORISE** l'adjoint au Maire à signer l'acte administratif au nom de la commune.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_059 : Vente du terrain section 03 parcelle 03

Ce point est reporté en raison de l'attente de l'intégration du terrain à l'actif de la commune lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_058 : Convention - terrain rue Sainte Barbe section 09 parcelle 10

En accord avec la municipalité, Mr et Mme TRUTTMANN, domiciliés 29 rue Sainte Barbe à Saâles, occupent depuis plusieurs années le terrain sis section 09 parcelle 10 qui jouxte leur propriété.

Dans le cadre d'un projet de vente de cette maison, ils souhaitent pouvoir proposer au nouvel acquéreur la formalisation de cet usage.

Il est proposé l'établissement d'une convention de mise à disposition du terrain, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération avec le nouvel acquéreur.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_060 : Adhésion au livre foncier dématérialisé

Un agent d'une collectivité territoriale peut, pour l'**établissement des actes concernant les droits réels immobiliers** de sa collectivité, accéder au livre foncier informatisé par un **procédé de navigation**. Ce procédé permet, grâce à des liens successivement sélectionnés, d'accéder à l'ensemble des données relatives aux immeubles et aux personnes ainsi qu'aux annexes et de créer une requête en inscription normalisée électronique.

Afin de simplifier les démarches relatives au livre foncier, la commune souhaite avoir accès à la consultation par navigation du livre foncier dématérialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la consultation par navigation du livre foncier dématérialisé,
- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'accéder à ce service (selon dossier d'adhésion joint en annexe).

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_061 : Dépenses imprévues - virement de crédit - budget lotissement

Vu les articles L2322-1 et L2322-2 du Code General des Collectivites Territoriales (CGCT);

Considérant qu'en vertu de ces articles, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération ;

Considérant la nécessité de procéder, pour le budget lotissement, au virement du chapitre 022 dépenses imprévues vers le chapitre 65 – compte 6522 du montant de 418,19 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du virement tel que présenté ci-après :
Section de fonctionnement : Dépenses – Chapitre 022 – dépenses imprévues : -418,19 €
Section de fonctionnement : Dépenses – Chapitre 65 – Compte 6522 : +418,19 €
- **PREND ACTE** que la décision figurera au registre des décisions de la commune, selon le certificat de virement de crédits ci-joint.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_062 : Dissolution du budget lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert par délibération en date du 30 octobre 2008 afin de créer un lotissement rue de la Croix.

Toutes les recettes et les dépenses ayant été passées, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2023 ;
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_063 : Consommation de chauffage de l'église

Suite à la délibération du 19 octobre 2006, le Maire expose que le Conseil Municipal avait décidé de fixer forfaitairement et annuellement la participation du Conseil de fabrique pour les frais de chauffage de l'église.

Cette année, au vu du relevé calorifique, le Maire propose de fixer cette participation à 50% du montant soit :

$$1\ 988,10\ \text{€} / 2 = 994,05\ \text{€}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à **994,05 €** la participation forfaitaire demandée au Conseil de Fabrique pour l'année 2023.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_064 : Vote de crédits supplémentaires - Saales

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	3500.00	
6413	Personnel non titulaire	5500.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3500.00	
74127	Dotations nationales de péréquation		3700.00
74718	Autres participations Etat		8800.00
TOTAL :		12500.00	12500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		12500.00	12500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	3500.00	
6413	Personnel non titulaire	5500.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3500.00	
74127	Dotation nationale de péréquation		3700.00
74718	Autres participations Etat		8800.00
TOTAL :		12500.00	12500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		12500.00	12500.00

Fait et délibéré à SAALES, les jour, mois et an que dessus.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE 2023 065 : Forêt communale : validation du plan d'exploitation

Après avoir exposé les résultats positifs de l'exploitation de la forêt en 2022, Jean-Baptiste GASS, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le plan d'exploitation de la forêt communale pour l'année 2024, validé lors de la réunion de la commission "forêt" qui s'est tenue le 20 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan d'exploitation présenté,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2024 en prenant en compte le taux de réalisation du programme d'exploitation 2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes y afférents.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE_2023_066 : Adjudication du lot de chasse n° 2

L'adjudication du lot de chasse communal n° 2 se tiendra le 21 décembre 2023 à 10h00 à la salle des Fêtes.

1) Validation des candidatures

La commune a réceptionné deux dossiers de candidature pour ce lot :

- Mr Loic GRISLIN, domicilié à Plaine, dont le dossier est complet.
- Mr Thierry JUNG, domicilié à Urmatt dont le dossier est complet.

A noter que Mr Marcel PETERSCHMITT, qui a fait valoir son droit de priorité sur le lot n'a jamais déposé son dossier de candidature. De ce fait, il ne pourra pas participer à l'adjudication.

Les dossiers ont été soumis à l'avis de la 4C par e-mail le 30 novembre 2023 et cette dernière a émis un avis favorable pour les deux candidatures.

2) Frais de publication et de criée

Selon l'article 12 du cahier des charges type, "les frais de publication, de criée et autres sont payés comptant par le locataire".

Les frais de publication DNA et Vosges matin s'élèvent à 585,89 €
Les frais de criée du comptable public s'élèvent à 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, après avis favorable de la 4C, les dossiers de candidature de Messieurs JUNG et GRISLIN pour l'adjudication du lot n° 2,
- **APPROUVE** le montant des frais de publication de **585,89 €** et de criée de **100,00 €** qui seront payés comptant par le locataire.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE 2023 067 : Remboursement de frais Christophe IBARS

Mr Christophe IBARS a commandé des soupapes pour le ramonage automatique à air pulsé de la chaufferie communale.

Ses pièces nécessaires au fonctionnement de la chaufferie sont achetées auprès du fournisseur en Suisse. L'envoi de marchandises depuis le Suisse est soumis à des frais de douanes. Ces frais payables uniquement par carte bancaire ou en espèce via La Poste, ont été avancés, en date du 28 octobre 2023, par Mr IBARS.

Le montant de 15,00 € a été réglé en espèce, selon la preuve d'achat jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser la somme de 15,00 € avancée par Monsieur Christophe IBARS.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

DE 2023 068 : Convention avec les Finances Publiques - permanence France Services

L'espace France Services de Saâles accueille une permanence des Finances Publiques, deux mercredis par mois dans ses locaux.

Dans ce cadre il est nécessaire de conclure une convention de partenariat afin de préciser les modalités de cette association.

La convention de partenariat entre la commune de Saâles et la Direction Régionale des Finances Publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVRE** la convention à conclure entre la DRFIP et la commune de Saâles,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Nombre de votes POUR	12
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

La séance est levée à 19h40.